

**Province de Québec**  
**Régie de collecte environnementale de la Rouge**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge tenue à huis clos par conférence téléphonique le 8 avril 2020.

Sont présents :

Madame Céline Beauregard, mairesse de La Macaza

Monsieur Denis Charette, maire de Rivière-Rouge

Monsieur Georges Décarie, maire de Nominingue

Est également présent :

Monsieur André Séguin, secrétaire-trésorier

1.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Sous la présidence de Mme Céline Beauregard, la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge du 8 avril 2020 est ouverte à 16 h 10.

Le conseil d'administration de la Régie est autorisé à siéger à huis clos par l'arrêté 2020-04 du ministère de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020.

2.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de la séance ordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2020
- 4- Approbation des déboursés et des comptes à payer pour les mois de février et mars 2020
- 5- Adoption du règlement 007-2020 décrétant la tarification des services et abrogeant le règlement 006-2020
- 6- Embauche de monsieur Conrad Labonté à titre de chauffeur remplaçant
- 7- Embauche de monsieur Daniel Rudacovitch à titre de chauffeur remplaçant
- 8- Embauche de monsieur Philippe Carrier à titre de chauffeur remplaçant
- 9- Changement de local pour de la séance ordinaire du conseil d'administration du 10 juin 2020
- 10- Demande d'ouverture de compte auprès de Camion Freightliner Mont-Laurier
- 11- Période de Questions
- 12- Levée de la séance

Il est proposé par M. Denis Charette d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

3.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil d'administration ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2020 dans les délais requis et qu'ils s'en déclarent satisfaits.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Denis Charette

Et résolu à l'unanimité

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2020 soit adopté tel que préparé par le secrétaire-trésorier, M. André Séguin.

**ADOPTÉE**

4.

**APPROBATION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER POUR LES MOIS DE FÉVRIER ET MARS 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil d'administration ont tous reçu la liste des déboursés et des comptes à payer pour les mois de février et mars 2020.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Denis Charette

Et résolu à l'unanimité

**D'accepter** la liste des déboursés et des comptes à payer pour les mois de février et mars 2020 :

<b>Comptes</b>	<b>Montants</b>
Salaires	3 910.75 \$
Remises gouvernementales	334.88 \$
André Séguin	576.47 \$
Mutuelle des municipalités du Québec	100.00 \$
Groupe Environnementale Labrie	997 050.57 \$
Mobilonde	3 547.90 \$
Pièces d'auto Rivière-Rouge	2 056.05 \$
Point à la ligne	800.23 \$
Société de l'assurance automobile du Québec	4 967.31 \$
Services de paie Desjardins	200.59 \$
Groupe Ultima inc	8 845.00 \$
USD Global inc	24 483.93 \$
Visa	2 190.76 \$
<b>Total</b>	<b>1 049 064.44 \$</b>

**ET** d'en approuver le paiement.

**ADOPTÉE**

5.

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 007-2020 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DES SERVICES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 006-2020**

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 615 et 617.1 du code municipal déterminent les modes de tarification que les régies intermunicipales peuvent adopter;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des articles 3 et 4 de l'entente intermunicipale créant la régie de collecte environnementale de la Rouge, celle-ci a compétence en matière de collecte et de transport des matières résiduelles sur le territoire des municipalités membres;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités membres désirent offrir des services supplémentaires de collecte différents de ceux offerts de manière uniforme à tous les membres;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie désire pouvoir avoir l'opportunité d'offrir des services de collecte à des municipalités non membres;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie désire pouvoir avoir l'opportunité d'offrir des services de collecte à des industries, commerces ou institution non desservis par les collectes municipales;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 12 février 2020 et qu'un projet de règlement a également été présenté lors de cette même séance.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Georges Décarie

**ET RÉSOLU** à l'unanimité

**QUE** le règlement 007-2020 décrétant la tarification soit adopté avec les modifications suivantes par rapport au projet déposé à la séance ordinaire du 12 février 2020 :

- 1) Ajout à l'article 4 que « les montants des quotes-parts sont déterminés annuellement lors de l'adoption des prévisions budgétaires » ;
- 2) Retrait de l'annexe A;
- 3) Ajout de la définition de « collectes supplémentaires » à l'article 5.1.2.

**QU'**il soit dispensé de lecture, tous les administrateurs en ayant reçu une copie.

**ADOPTÉE**

6.

**EMBAUCHE DE MONSIEUR CONRAD LABONTÉ À TITRE DE  
CHAUFFEUR REMPLAÇANT**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 596 du code municipal, le conseil d'administration nomme, lorsqu'il le juge à propos, tout fonctionnaire ou employé qu'il juge utile au fonctionnement de la Régie;

**CONSIDÉRANT QUE** les postes de chauffeur remplaçant ont été affichés du 1<sup>er</sup> au 24 janvier 2020;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité de sélection.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Denis Charette

**ET RÉSOLU** à l'unanimité

D'embaucher monsieur Conrad Labonté au poste de chauffeur remplaçant en probation selon les termes et condition de la politique de gestion des ressources humaines.

**ET QUE** les conditions salariales de Monsieur Labonté soient celles de l'échelon 1 de l'annexe 1 de la politique de gestion des ressources humaines.

Le début d'emploi aura lieu selon les besoins de la Régie et la disponibilité de monsieur Labonté.

**ADOPTÉE**

7.

**EMBAUCHE DE MONSIEUR DANIEL RUDACOVITCH À TITRE DE  
CHAUFFEUR REMPLAÇANT**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 596 du code municipal, le conseil d'administration nomme, lorsqu'il le juge à propos, tout fonctionnaire ou employé qu'il juge utile au fonctionnement de la Régie;

**CONSIDÉRANT QUE** les postes de chauffeur remplaçant ont été affichés du 1<sup>er</sup> au 24 janvier 2020;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité de sélection.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Georges Décarie

**ET RÉSOLU** à l'unanimité

D'embaucher monsieur Daniel Rudacovitch au poste de chauffeur remplaçant en probation selon les termes et condition de la politique de gestion des ressources humaines.

**ET QUE** les conditions salariales de Monsieur Rudacovitch soient celles de l'échelon 2 de l'annexe 1 de la politique de gestion des ressources humaines.

Le début d'emploi aura lieu selon les besoins de la Régie et la disponibilité de monsieur Rudacovich.

**ADOPTÉE**

8.

**EMBAUCHE DE MONSIEUR PHILIPPE CARRIER À TITRE DE  
CHAUFFEUR REMPLAÇANT**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 596 du code municipal, le conseil d'administration nomme, lorsqu'il le juge à propos, tout fonctionnaire ou employé qu'il juge utile au fonctionnement de la Régie;

**CONSIDÉRANT QUE** les postes de chauffeur remplaçant ont été affichés du 1<sup>er</sup> au 24 janvier 2020;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité de sélection.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Denis Charette

**ET RÉSOLU** à l'unanimité

D'embaucher monsieur Philippe Carrier au poste de chauffeur remplaçant en probation selon les termes et condition de la politique de gestion des ressources humaines.

**ET QUE** les conditions salariales de Monsieur Carrier soient celles de l'échelon 2 de l'annexe 1 de la politique de gestion des ressources humaines.

Le début d'emploi aura lieu selon les besoins de la Régie et la disponibilité de monsieur Carrier.

**ADOPTÉE**

9.

**CHANGEMENT DE LOCAL POUR LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU 10 JUIN 2020**

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y aura pas de salle de disponible au siège social de la Régie le 10 juin 2020;

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable des membres du conseil et en accord avec la municipalité de Nominique.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Georges Décarie

**ET RÉSOLU** à l'unanimité

**QUE** la séance régulière du conseil d'administration de la Régie du 10 juin 2020 se tienne à 17 h 00 au bureau municipal de Nominique.

**ADOPTÉE**

10.

**DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE AUPRÈS DE CAMION  
FREIGHTLINER MONT-LAURIER**

**CONSIDÉRANT QUE** la régie aura besoin d'un fournisseur de pièces et de services pour ses camions;

**CONSIDÉRANT QUE** Camion Freightliner Mont-Laurier est le concessionnaire Freightliner de la région;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Denis Charette

**ET RÉSOLU** à l'unanimité

**DE** demander l'ouverture d'un compte auprès de Camion Freightliner Mont-Laurier.

**DE** demander une limite de crédit de 15 000 \$.

**ET** d'autoriser M. André Séguin, secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Régie, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

11.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

12.

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par M. Georges Décarie

Que la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge du 8 avril 2020 soit levée à 16 h 23.

**ADOPTÉE**

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

\_\_\_\_\_  
Mme Céline Beaugard

\_\_\_\_\_  
M. André Séguin